



Distr. : LIMITÉE

ECA/OPC/EGM.1/2  
8 décembre 2004

**NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS**

---

**Réunion du groupe spécial d'experts chargé de l'élaboration  
du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007**

**Addis-Abeba  
9 – 10 décembre 2004**

**STRATÉGIE DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007**

## VUE D'ENSEMBLE

Le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objectif global d'aider les États Membres africains ainsi que leurs organisations de développement à formuler et à appliquer des politiques et des programmes appropriés destinés à accélérer et à soutenir la croissance afin de réduire la pauvreté. Cet objectif est conforme aux buts et priorités définis dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux divers objectifs en matière de développement convenus au plan international.

Ces dernières années, les pays africains ont accompli des progrès importants dans le domaine du développement économique et social. Toutefois, le niveau de la pauvreté demeure intolérablement élevé, et le continent n'atteindra probablement pas le premier Objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, avec les taux de croissance actuels. Ainsi, la réduction de la pauvreté constitue le principal défi à relever et l'objectif, en fin de compte, de chaque intervention pour le développement de l'Afrique.

Pour relever le défi global à long terme qu'est la réduction de la pauvreté en Afrique, il convient de relever de nombreux autres défis à moyen terme, en prenant immédiatement les mesures nécessaires, à savoir notamment :

- a) Promouvoir un taux de croissance économique plus élevé, soutenu et équitable ;
- b) Investir dans le secteur social en privilégiant les pauvres, notamment en mettant en œuvre des programmes d'éducation, de santé et de création d'emplois ;
- c) Améliorer la gestion des ressources environnementales et écologiques en vue d'un développement durable, notamment en améliorant la productivité agricole ;
- d) Améliorer les systèmes de gouvernance pour renforcer les capacités de l'État ; réduire la fracture numérique et exploiter les technologies de l'information et de la communication en vue du développement ;
- e) Accélérer l'intégration et la coopération régionales, l'accent étant mis en particulier sur la mise en place des infrastructures, afin d'élargir la taille des marchés ;
- f) Intégrer les politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement ; promouvoir la diversification structurelle ; améliorer la compétitivité ;
- g) Parvenir à l'égalité des sexes et prendre en considération les problèmes des femmes dans la lutte contre la pauvreté ; mettre en place et renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour traiter les domaines prioritaires de développement.

La CEA s'emploiera à relever ces défis en exécutant des activités dans les domaines relatifs à huit sous-programmes interdépendants et complémentaires. Dans chacun des sous-programmes, elle s'efforcera en particulier d'aider les États Membres à atteindre leurs objectifs de développement. Pour donner suite au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pendant la décennie 2001-2010, notamment les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le programme portera sur les besoins spécifiques à cette catégorie de pays, en accélérant leur développement économique et social.

Au cours de l'exercice biennal, 2006-2007, la CEA s'emploiera notamment dans le cadre de ses activités, à prendre des mesures énergiques pour relever le défi du VIH/sida. Elle mettra à profit les travaux de recherche et d'analyse qu'entreprend actuellement la Commission du

VIH/sida et de la gouvernance en Afrique (CGA), créée par le Secrétaire général en février 2003 et présidée par le Secrétaire exécutif de la Commission. Les travaux de la CVGA permettront à la CEA de sensibiliser la communauté internationale aux incidences que la maladie a sur le développement et de l'encourager à prendre les mesures appropriées. La CEA continuera également de donner suite aux engagements pris par les pays africains pour enrayer le fléau.

Les modalités d'action comprendront notamment des activités de plaidoyer, l'analyse des politiques, l'analyse et le suivi des progrès accomplis par l'Afrique dans les divers domaines du développement ; la réunion des parties prenantes et les efforts en vue de parvenir à un consensus sur les principales questions liées au développement de l'Afrique dans le cadre de réunions telles que la **Conférence annuelle des ministres africains**, le **Forum pour le développement de l'Afrique** et les réunions de la **Grande Table** ; ainsi que la fourniture d'une assistance technique et d'une aide pour le renforcement des capacités sous la forme de services consultatifs et de cours de formation pour les décideurs africains.

La Commission continuera à faire fond sur les liens de partenariat qu'elle entretient actuellement avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations régionales et sous-régionales africaines, la société civile et le secteur privé, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs pour atteindre les objectifs susmentionnés.

Pour assurer la cohérence au niveau du système, la CEA travaillera en étroite coopération et coordination avec d'autres institutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment les institutions de Breton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. En tant que membre actif du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, la Commission s'emploiera à préciser le rôle et les responsabilités des organismes mondiaux et régionaux, en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement convenus au niveau international. Elle continuera à collaborer avec les organisations régionales et nationales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

Les sections ci-après du présent document donnent une vue d'ensemble succincte des activités entreprises dans le cadre des divers sous-programmes, ces dernières années, ainsi qu'une évaluation de leur impact et les problèmes qui persistent. Pour chaque sous-programme, le document souligne également les principaux projets/activités qui seront entrepris au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

## 1. Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales

L'objectif de ce sous-programme est de renforcer la capacité des États Membres de concevoir et de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales visant à soutenir la croissance économique et à réduire la pauvreté en Afrique.

### 1.1 Principales activités entreprises récemment

Ces dernières années, les pays africains ont accompli des progrès importants en ce qui concerne le développement économique et social. Toutefois, le niveau de la pauvreté reste très élevé et, compte tenu des taux de croissance actuels, ils n'atteindront probablement pas l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

Récemment, les activités du sous-programme ont été axées sur trois principaux domaines : analyse et suivi des performances économiques de l'Afrique ; réalisation de travaux de recherche et d'analyse des politiques concernant les questions macroéconomiques, financières et sociales ; établissement, dans les délais, de données statistiques fiables sur les pays africains.

En ce qui concerne l'analyse et le suivi des performances, *le Rapport économique sur l'Afrique*, publié chaque année depuis 1999, a permis de présenter une série d'analyses pour mieux faire comprendre le développement de l'Afrique. Par exemple, le Rapport économique sur l'Afrique 2004 propose un Indice de compétitivité commerciale, instrument destiné à présenter les insuffisances en matière de compétition d'un pays donné par rapport aux autres pays de la région. Les autres instruments, figurant dans les éditions précédentes du Rapport, sont notamment *l'Indice élargi de la politique économique* utilisé pour faire le point sur les réformes des politiques économiques et les politiques sociales et institutionnelles en général ; ainsi que *l'Indicateur du développement durable* qui mesure la viabilité économique, institutionnelle et environnementale des pays africains et peut servir à recenser les principaux obstacles au développement durable. Ces indicateurs soulignent les domaines critiques d'intervention.

Au fil du temps, le Rapport a permis de recenser et de mieux comprendre les problèmes de développement de l'Afrique ainsi que les principes macroéconomiques fondamentaux qui ont des incidences sur sa croissance. La CEA s'appuie sur les séminaires internes et les examens par des collègues extérieurs pour améliorer la qualité de chaque rapport avant sa publication.

La capacité des pays africains de mobiliser les ressources nécessaires est un élément important pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce faire, la CEA a effectué ces dernières années, dans le cadre de ce sous-programme, des travaux de recherche approfondis et fourni des conseils sur la création de marchés des capitaux dans la région. Elle a procédé à des évaluations détaillées pour recenser les défis à relever, afin de créer des marchés de capitaux fonctionnels en Afrique. Les recommandations ont porté sur l'amélioration de l'accès à l'information, l'appui à la création d'investisseurs institutionnels, la nécessité d'encourager la création de fonds fiduciaires et de caisses de retraite ainsi que le perfectionnement des principaux intervenants sur le marché.

Pour relever ces défis, la CEA a lancé en 2002 un projet pluriannuel appelé *Renforcement des capacités en vue de la promotion de marchés des capitaux en Afrique*. Le projet a pour objet

de promouvoir le développement de marchés des capitaux en Afrique aux niveaux national et régional, notamment de renforcer les capacités des États Membres en ce qui concerne l'adoption de politiques et la création des cadres réglementaires et d'institutions nécessaires au développement durable des marchés des capitaux.

Le problème de la dette extérieure de la région est une autre question importante. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a joué un rôle important en encourageant les débats sur les stratégies à analyser et à étudier, et en apportant sa contribution en vue de réduire la dette insoutenable de l'Afrique. La réunion du groupe d'experts, organisée en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, a permis d'évoquer, par exemple, les principales questions pour résoudre le problème de la dette : études des stratégies nécessaires pour parvenir à assurer à long terme une dette soutenable ; aspect juridique de la gestion de la dette extérieure ; financement de l'allègement de la dette en vue du développement ; réduction au minimum des incidences de l'instabilité des prix de produits de base sur les économies africaines.

Dans le domaine du développement de la statistique, le sous-programme a permis de relancer les activités statistiques, compte tenu de la forte demande de données probantes, fiables et détaillées. Pour permettre aux pays membres de parvenir à un consensus sur les questions pertinentes et nouvelles, le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique nouvellement formé et dont les services sont assurés par la CEA jouera, à cet égard, un rôle important. Le Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV), récemment créé en partenariat avec la BAFD, PARIS 21 et la Banque mondiale est un autre pas important en vue de la création d'un mécanisme permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique.

## ***1.2 Résultats, impacts des activités et enjeux à court terme***

Les activités et produits du sous-programme sont de plus en plus axés sur ses principales fonctions, qui permettront de les rendre plus utiles et d'améliorer leur qualité. Comme il a été indiqué dans l'étude des activités de la CEA, le sous-programme a permis d'accomplir de gros progrès, en produisant dans les délais, des produits de qualité. Ces activités et produits ont, à leur tour, permis aux États Membres de concevoir et de mettre en œuvre les politiques et stratégies nécessaires pour promouvoir l'économie de marché. Nombre d'entre eux ont amélioré, dans une large mesure, leur situation macroéconomique et leur cadre réglementaire.

Toutefois, pour que ces activités aient un plus grand impact, il conviendra de relever certains défis. Par exemple, dans un certain nombre de pays, les taux de change et les taux d'inflation restent très instables et le ratio des investissements privés par rapport au PIB est parmi les plus bas du monde. Ainsi, entre 2000 et 2003, les pays africains ont enregistré des taux de croissance modestes inférieurs à 4% par an. À défaut d'une amélioration de la situation économique et sociale, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue en Afrique devrait augmenter et atteindre 451 millions d'ici à 2015.

Il est établi en général que la pauvreté peut être réduite en augmentant le revenu par habitant, grâce à une croissance économique soutenue à moyen et à long terme ou en réduisant l'inégalité dans la répartition des revenus et des richesses. C'est en se fondant essentiellement sur des travaux de recherche rigoureux et l'expérience acquise aux niveaux national et sous-régional

ainsi que sur des politiques à long terme, en renforçant la croissance économique, en réduisant l'inégalité et en assurant une croissance généralisée que la CEA pourra relever le défi.

Ainsi, l'évaluation des résultats économiques, l'analyse des politiques et les liens avec l'information statistique doivent être réorganisés pour mieux répondre aux besoins des États Membres. En outre, il faudrait diffuser les recommandations de politiques de façon plus sélective et dans des délais appropriés.

Bien que quelques progrès aient été accomplis, le volet statistique du sous-programme doit être renforcé. Il s'ensuivra une amélioration sensible des moyens statistiques des pays africains, nécessaires pour planifier les politiques.

### ***1.3 Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007***

Compte tenu du niveau élevé de la pauvreté en Afrique, la stratégie du sous-programme sera axée sur les quatre domaines prioritaires suivants : a) Suivre les résultats économiques régionaux et nationaux pour fournir à temps des informations précises, des analyses et des options pour l'élaboration de politiques à court terme et de programmes de développement d'inspiration nationale, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ; b) renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté, notamment les programmes pour améliorer la prestation de services sociaux de base à l'intention des groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés ; c) adopter des mesures destinées à mieux mobiliser les ressources financières en vue du développement, notamment réduire et négocier la dette pour la ramener à des niveaux soutenables, promouvoir le principe de la responsabilisation mutuelle et l'efficacité de l'aide ; d) renforcer les capacités statistiques pour recueillir des données de qualité afin d'analyser, d'évaluer et de suivre effectivement les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;

La stratégie comprendra des travaux de recherche, des activités de plaidoyer et l'analyse de politiques concernant les principales questions liées au développement de l'Afrique, notamment les conséquences de l'inégalité dans la réduction de la pauvreté et l'étude des incidences du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme ainsi que d'autres maladies infectieuses connexes dans le processus de développement. La CEA fournira aux États Membres une assistance technique, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités nationales pour formuler et mettre en œuvre la politique économique et sociale et s'intéressera en particulier aux pays les moins avancés (PMA), aux pays sans littoral et aux petits pays insulaires.

Parmi les activités prévues dans le cadre du sous-programme, les activités suivantes revêtent une grande importance :

***Évaluation des résultats économiques de l'Afrique.*** Dans le sous-programme, des ressources importantes continueront à être consacrées à l'élaboration du Rapport économique sur l'Afrique. Étant donné la faiblesse de l'épargne et des investissements en Afrique, le Rapport économique sur l'Afrique 2006 mettra en évidence les principaux problèmes liés à la mobilisation de ressources en Afrique ainsi que les recommandations nécessaires pour améliorer la situation. Le Rapport portera sur les domaines suivants : mobilisation de l'épargne intérieure,

utilisation effective des envois de fonds des travailleurs émigrés, promotion des investissements, nationaux et étrangers et nécessité d'attirer l'investissement de la diaspora africaine.

En 2007, le Rapport économique sur l'Afrique mettra l'accent sur la prestation des services publics qui ont une grande incidence sur la réduction de la pauvreté, notamment l'amélioration de la qualité des infrastructures de santé et d'éducation.

À la fin de la Décennie consacrée à la lutte contre la pauvreté des Nations Unies 1996-2006, un rapport permettra d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que pour l'élimination de la pauvreté en Afrique ; il comprendra notamment un ensemble complet de recommandations formulées en collaboration avec des institutions de recherche du continent sur les moyens de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, pour recenser les défis que les PMA d'Afrique doivent relever et les possibilités qui s'offrent à eux, la CEA fera dans le cadre du sous-programme le point sur les rapports annuels précédents portant sur le suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agira notamment de recenser les problèmes et défis que les PMA doivent relever et des possibilités qui s'offrent à eux pour mettre en œuvre le Plan d'action de Bruxelles.

***Définir un cadre de développement pour l'Afrique.*** Un consensus se dégage clairement, de diverses sources de recherche, notamment de la CEA, sur le fait que la croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante. Pour que les incidences soient concrètes sur la pauvreté, la croissance doit être favorable aux pauvres. Dans le sous-programme, l'accent continuera d'être mis sur l'étude de la croissance en faveur des pauvres et l'examen de nouvelles sources de croissance et de création de richesses. Dans ce contexte, les activités seront axées sur les questions concernant l'inégalité, les dépenses publiques et la prestation de services en Afrique, les flux de capitaux et le développement des pays africains ainsi que l'intégration de la santé dans le programme de développement.

***Responsabilisation mutuelle et cohérence des politiques.*** Dans le dialogue engagé avec les principaux partenaires de développement, il faudra continuer à suivre la mise en œuvre des divers engagements internationaux pris en faveur de l'Afrique. L'accent sera mis en particulier sur la qualité et le volume de l'aide au développement, la cohérence des politiques concernant l'aide et le commerce ainsi que sur les progrès accomplis en ce qui concerne les réformes institutionnelles.

***Renforcer la capacité statistique de l'Afrique.*** Étant donné qu'il importe au plus haut point de disposer à temps de statistiques de qualité, le sous-programme permettra de renforcer davantage la collaboration avec les partenaires pour améliorer les capacités statistiques de la région. Il s'agira de continuer à préconiser, en y apportant son concours, la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les pays africains. Le sous-programme permettra également de donner des directives sur la façon d'évaluer le secteur informel.

La Commission a convoqué une réunion du Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA) pour lui donner des conseils sur le contenu du travail, les approches et les moyens de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des programmes régionaux, de

promouvoir et de diffuser les moyens efficaces dans le domaine du développement de la statistique pour les États Membres et les organisations sous-régionales. Le Comité consultatif, composé d'éminentes personnalités africaines et d'experts internationaux, poursuivra ses activités pour identifier clairement les lacunes d'ordre institutionnel en vue du renforcement des capacités statistiques. À cet égard, il est essentiel de publier du matériel de promotion pour la Journée africaine de la statistique, un dossier d'information sur la statistique, un Annuaire de la statistique africaine et de continuer à mettre à jour la base de données statistiques de la CEA.

#### ***1.4 Avantages escomptés à long terme pour les États***

Pour que le sous-programme ait des incidences profondes et d'envergure, il faudra poursuivre les études internes et externes par les pairs de ses activités et surveiller les changements intervenus dans les actions de ses partenaires à la suite de la mise en œuvre de ses projets.

Le sous-programme a pour objet de renforcer la capacité des États Membres pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques tenant compte des préoccupations des femmes et favorables aux pauvres, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux priorités du NEPAD. Il devrait s'ensuivre une augmentation du nombre de pays ayant élaboré un cadre de stratégie de lutte contre la pauvreté, dans lequel ils auraient procédé à une évaluation approfondie de la pauvreté, des inégalités entre les sexes et des sources de croissance.

Dans le domaine du développement de la statistique, à long terme, les États Membres seront mieux à même de créer des systèmes de statistique nationaux capables de contribuer aux efforts de développement économique et social de façon durable.

## **2. Promouvoir le développement durable**

L'objectif global de ce sous-programme est de promouvoir le développement durable et de renforcer les relations entre l'agriculture, la sécurité alimentaire, la population, les établissements humains, les ressources naturelles, la science, la technologie, l'innovation et l'environnement, conformément aux objectifs et aux priorités de développement des pays africains.

### ***2.1 Principales activités entreprises récemment***

Bien qu'étant richement dotée de ressources naturelles, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre et le moins développé du monde. Elle n'a pas su utiliser les ressources naturelles, comme il convient, pour promouvoir le développement et l'industrialisation. Les liens entre le secteur des ressources naturelles et les autres secteurs de l'économie continuent d'être faibles. Dans la plupart des pays africains, la trop grande dépendance à l'égard des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles n'a pas permis d'assurer le développement. Le gouvernement est au cœur de la plupart des approches et des initiatives, les autres parties prenantes n'y étant associées que dans une très faible mesure, notamment les collectivités locales touchées par l'exploitation des ressources naturelles. Dans ces pays, les perspectives de développement risquent d'être faibles, les États ne prennent en considération que les intérêts des

pouvoirs publics et du secteur privé et ne tiennent pas dûment compte des vues et des aspirations des collectivités locales et de la société civile.

Dans ce contexte, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et promouvoir le développement durable en Afrique est une gageure. En fait, pour relever les nombreux défis de développement dans le domaine de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la productivité et de la compétitivité internationale, il faudra renforcer le potentiel scientifique, technologique et d'innovation du continent africain. Il s'agit de défis redoutables, étant donné que la plupart des pays africains n'ont pas accordé le rang de priorité qui convient à la science, à la technologie et à l'innovation pour le développement. Dans la plupart des cas, les capacités institutionnelles et humaines sont trop faibles pour promouvoir le progrès scientifique et l'innovation technique en vue du développement.

L'Afrique continue d'être aux prises avec des problèmes liés aux régimes fonciers et à l'occupation des sols, qui, souvent, sont sources de conflits et contribuent, dans une large mesure, à la dégradation des ressources en terres, ce qui aggrave la pauvreté. En outre, la désertification a de graves incidences en Afrique, car les deux tiers du continent sont constitués de zones désertiques ou de terres arides et la région est fréquemment sujette à de graves cycles de sécheresse. Pour passer à un système de gestion durable et intégrée des ressources en terres, il faudra élaborer des cadres institutionnels et juridiques en ce qui concerne les terres et investir pour améliorer la qualité des sols.

Afin de relever le défi du développement durable et renforcer les liens réciproques entre les principales variables en vue du développement durable, le sous-programme a axé ses activités sur : i) la réalisation de travaux d'analyse pour donner aux États Membres les informations nécessaires aux options et aux stratégies de développement ; ii) la création et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que les capacités d'analyse et de formulation de politiques des États Membres ; iii) le recensement et la diffusion des meilleures méthodes et des expériences pour encourager le partage des connaissances ; iv) l'établissement de partenariats et la promotion du dialogue sur les politiques, la sensibilisation et le consensus sur les questions pertinentes en vue du développement de l'Afrique ; et v) l'élaboration d'instruments intégrés pour évaluer et suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres en faveur des objectifs et des priorités de développement.

Bien que les liens entre population, environnement, sécurité alimentaire et développement soient clairs au plan théorique, les résultats obtenus lors des diverses interventions simultanées ne sont pas aussi évidents. En partenariat avec l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués d'Autriche, la CEA a mis l'accent sur l'élaboration et l'utilisation d'un modèle de simulation en se fondant sur la population, l'environnement, le développement et l'agriculture (PEDA) pour analyser ces interactions. Le modèle permet de montrer les incidences que les principales questions nouvelles, telles que le VIH/sida, l'intégration des femmes, le commerce et la pauvreté, ont sur des pays spécifiques. La formation aux techniques du PEDA et à l'évaluation de l'impact sur l'environnement s'est tenue dans une quinzaine de pays africains.

Le sous-programme a également permis d'élaborer, en 2001, un rapport sur l'état de l'environnement en Afrique, confirmant que la situation continue d'être influencée

principalement par une rapide croissance démographique, l'aggravation de la pauvreté et les pratiques inappropriées de développement, en particulier les méthodes de production agricole. En 2003, la CEA a publié un ouvrage intitulé *État de la transition en ce qui concerne la population, l'environnement et l'agriculture en Afrique* pour aider à évaluer les progrès accomplis dans ces domaines intimement liés.

La CEA est l'un des très rares organismes qui s'emploient à promouvoir la science et la technologie pour développer l'Afrique. La science et la technologie permettent de répondre à des questions telles que l'accroissement de la productivité agricole, la hausse de la productivité, l'amélioration de la compétitivité et la création de nouveaux débouchés pour l'Afrique sur les marchés mondiaux, la lutte contre la sécheresse, la malnutrition et les maladies qui peuvent être enrayerées. La CEA a élaboré ce programme en collaboration avec des institutions multilatérales, bilatérales et des experts africains.

L'Initiative africaine de Révolution verte, thème d'un certain nombre de publications et de réunions, a été lancée par la CEA en tant que moyen de moderniser durablement l'agriculture et de transformer le monde rural, de mettre en place les intrants techniques et de transformer les structures sociopolitiques. Le volet technique comprend les applications modernes de la biotechnologie et des techniques de génie génétique pour produire des variétés améliorées ; l'amélioration des techniques de gestion des récoltes ; l'adoption de techniques biophysiques allant de l'utilisation d'instruments à des méthodes simples d'irrigation ; les méthodes de manutention après récolte ainsi que les techniques de commercialisation. Le volet socioéconomique comprend le rôle des collectivités et des pouvoirs publics.

L'Afrique est dotée d'importantes ressources en eau douce. Toutefois, même si certains pays de la région ont d'abondantes ressources en eau, les autres continuent de connaître des pénuries d'eau et le stress hydrique. La population de la région, en augmentation rapide, exerce une forte pression sur les ressources en eau, qui ne peuvent pas suffire aux besoins nationaux de l'agriculture et de l'industrie. Face à ces problèmes croissants, la CEA met l'accent sur la mise en œuvre de la *Vision africaine de l'eau 2025*. Au nom des États Membres de UN-Water/Africa et grâce à la collaboration active de ces pays, la CEA a également publié la *Revue africaine de l'eau*, l'African Water Development Report, un rapport provisoire (qui deviendra une publication biennale) et Portfolio of water Programs and Projects in Africa, une publication sous-régionale. Elle a également collaboré avec la Banque africaine de développement pour lancer le Fonds africain pour l'eau qui doit permettre de mobiliser plus de 600 millions de dollars et financer les projets d'exploitation de l'eau à moyen terme en Afrique.

## **2.2 Résultats, impacts des activités et enjeux à court terme**

Les activités d'analyse des politiques et de plaidoyer entreprises dans le cadre du sous-programme ont eu des incidences remarquables sur les bénéficiaires. Par exemple, une étude réalisée en 2003 pour évaluer les incidences des activités de la CEA en ce qui concerne le PEDDA, a montré que cette dernière, en collaboration avec un certain nombre d'organismes, avait aidé les pays à : 1) prendre beaucoup plus conscience des principales questions liées au développement durable dans l'ensemble des 10 pays de l'échantillon, 2) adopter un processus plus participatif de formulation des politiques tenant compte des points de vue des divers secteurs et des parties prenantes concernant ces sujets ; et 3) mettre en œuvre des stratégies qui soulignent la nécessité

d'appliquer des politiques dans un cadre multisectoriel. En outre, l'étude a montré que le modèle PEDA de la CEA n'était guère utilisé. Ainsi, la CEA continuera d'assurer son programme de formation au PEDA et de former un nombre suffisant de personnes qui utiliseront le modèle pour analyser les politiques et mener des activités de plaidoyer.

D'importants efforts ont été faits dans le cadre du sous-programme pour encourager le dialogue et établir des liens de partenariat, qui ont débouché sur l'organisation de réunions comme la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, la Conférence des ministres africains de l'énergie, Africa Mining Partnerships, etc. Il importe également de mentionner les instruments créés par la Division du développement durable pour gérer et partager les connaissances telles que la Base africaine de données et d'informations sur l'eau et le Réseau de la science et de la technologie de la CEA (ESTNET).

La CEA a collaboré avec une dizaine d'organismes des Nations Unies ayant des programmes sur les questions d'eau en Afrique pour former UN-Water/Africa. Elle a également collaboré avec l'UA et la BAfD pour créer African Water Vision 2025, reconnu, en Libye en février 2004, par les chefs d'États africains. La collaboration des différentes institutions a permis également de créer UN-Energy/Africa et UN-Biotech/Africa.

### **2.3 *Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007***

Pour relever les redoutables défis en matière de développement durable de l'Afrique figurant dans le Plan d'application de Johannesburg, adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable et figurant dans le NEPAD, la stratégie du sous-programme sera axée sur les priorités suivantes :

- a) Renforcer les capacités des États Membres pour mettre au point des dispositifs institutionnels, des politiques et programmes afin de renforcer le partenariat entre les principales variables en vue du développement durable, notamment l'appui aux programmes et partenariats régionaux afin de relever les défis posés par la croissance rapide de la population et le VIH/sida ; la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ; la faible productivité agricole et l'insécurité alimentaire ;
- b) Renforcer le développement et la gestion intégrés des ressources naturelles, notamment les ressources en terres, en minéraux, en énergie et en eau en vue d'assurer le développement durable, l'intégration des femmes et la réduction de la pauvreté ;
- c) Contribuer à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles des États Membres en vue d'exploiter la science, la technologie et d'appuyer l'innovation ;
- d) Suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et des engagements concernant le développement durable pris dans le cadre du NEPAD, afin d'améliorer la qualité et l'impact des informations pour l'élaboration des politiques.

Afin de relever ces défis, les activités qui seront entreprises comprennent des travaux de recherche, l'analyse des politiques, des activités de plaidoyer, le renforcement des institutions, la formation, la mise en commun des connaissances, l'échange d'information et de données d'expérience, le recensement et la diffusion des meilleures méthodes, la coopération technique, notamment des services consultatifs à l'intention des États Membres.

Les activités prioritaires qui doivent être entreprises en 2006-2007 consistent à contrôler et suivre les performances de l'Afrique dans le domaine du développement durable et à analyser les politiques.

À la suite de l'adoption d'un paradigme global de développement durable lors du Sommet mondial sur le développement durable, et en vue d'améliorer la qualité et l'impact de l'information aux fins de la prise de décisions, la Division prévoit une activité à fort potentiel pour les années à venir, qui consiste à élaborer une méthode intégrée de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable. A cet égard, elle compte élaborer et diffuser le *Rapport sur le développement durable en Afrique*, qui contiendra des indicateurs clés du développement durable et des moyens d'existence (tenant compte des éléments critiques des dimensions économiques, sociales, démographiques, environnementales et institutionnelles de la durabilité) et qui présentera les meilleures pratiques, ainsi qu'une analyse approfondie de certains thèmes revêtant une importance cruciale pour le développement durable en Afrique. Durant ces travaux, une importance particulière sera accordée au rôle joué par les questions de population et de développement humain dans le développement durable.

En outre, conformément aux décisions de la Commission du développement durable, les activités du sous-programme seront alignées, dans toute la mesure possible, sur le programme de travail pluriannuel de la Commission Base africaine de données et d'informations sur l'eau du développement durable (2004-2017). A cet égard, les activités du sous-programme pour 2006-2007 seront axées sur l'extraction minière et le cadre décennal des programmes sur les modes de consommation et de production durable, notamment.

L'Assemblée générale des Nations Unies a en outre proclamé la période allant de 2005 à 2015 Décennie internationale de l'eau. Le sous-programme continuera ses activités concernant ce thème, à savoir le *Rapport africain sur la mise en valeur des ressources en eau*, pour suivre les progrès accomplis; la *Base africaine de données et d'informations* sur l'eau pour permettre aux décideurs d'accéder à une information précise et actuelle et appuyer la concrétisation de la Vision africaine de l'eau en 2025 ; et la *Revue africaine de l'eau*, pour stimuler la recherche scientifique à l'appui de ces activités d'exécution. En partenariat avec le Groupe de l'ONU sur l'eau en Afrique, un effort concerté sera accompli pour aider les États membres à réaliser les objectifs de la Décennie, en tirant les enseignements de la dernière Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement (1980-1990), à la fin de laquelle l'Afrique était la seule région dont la situation avait empiré depuis le début de la Décennie.

#### **2.4 Avantages escomptés à long terme pour les États membres**

Le sous-programme vise à renforcer la capacité qu'ont les États membres de susciter le développement durable et de forger de meilleures corrélations entre agriculture, sécurité alimentaire, population, établissements humains, ressources naturelles, science, technologie et environnement. Il renforcera également la capacité des États membres en matière d'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les domaines clés du développement durable, en sensibilisant au besoin de prendre en compte les préoccupations relatives aux trois domaines du développement durable -développement économique, développement social et protection de l'environnement- dans la planification du développement national et les programmes de réduction de la pauvreté. Il visera également à améliorer la gestion des ressources naturelles et de

l'environnement en renforçant les capacités des États membres dans les domaines de l'exploitation durable, de la gestion et de l'utilisation effective de ressources naturelles importantes telles que les minerais, l'énergie et les ressources en eau, conformément aux objectifs et priorités du NEPAD et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le sous-programme visera à augmenter le nombre de politiques et de programmes formulés pour réaliser le développement durable en Afrique ainsi que le nombre de pays africains incorporant les principaux aspects du développement durable dans leurs politiques nationales et leurs programmes de réduction de la pauvreté.

### **3. Renforcer la gestion du développement**

Le principal objectif du sous-programme est d'améliorer les pratiques de bonne gouvernance en vue de créer un environnement propice pour tous les secteurs de la société, afin qu'ils participent au processus de développement et renforcent les fondements du développement durable en Afrique.

#### **3.1. Principales activités entreprises récemment**

Ces dernières années, le sous-programme a délaissé la gestion du développement (gestion du secteur public, concurrence du secteur privé et participation de la société civile) au profit de la bonne gouvernance. Cette évolution fait suite au principe largement admis selon lequel la bonne gouvernance est une condition préalable indispensable au développement économique et social durable, équitable et profitable à tous en Afrique. L'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre de développement pour les pays africains a souligné l'importance d'une bonne gouvernance sur le continent. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) affirment également que la réalisation totale de l'objectif consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 dépend, entre autres, de la bonne gouvernance dans chaque pays.

Afin de mieux informer les décideurs africains et les autres parties prenantes sur les questions relatives à la bonne gouvernance, la CEA a entrepris un vaste et ambitieux projet intitulé *Mesure et suivi de la bonne gouvernance en Afrique*. En se fondant sur une démarche scientifique et rigoureuse, le projet réexamine et évalue les progrès réalisés sur la voie de la bonne gouvernance. En décembre 2003, le projet a été achevé dans 28 pays africains et a abouti à l'élaboration de rapports nationaux sur la gouvernance et de profils de pays sur la bonne gouvernance. Les rapports nationaux ont subi plusieurs étapes de validation : ateliers de lancement nationaux, ateliers nationaux réunissant des parties prenantes et ateliers sous-régionaux. Ces rapports devraient devenir des documents « vivants » qui seront utilisés par les décideurs et les autres parties prenantes pour aborder les conclusions et les recommandations clefs. Les rapports nationaux sur la gouvernance et le Rapport sur la gouvernance en Afrique se caractérisent avant tout par la tentative méticuleuse d'identifier les déficits de capacités institutionnelles au niveau des pays, des sous-régions et des régions et de démontrer les liens existants entre dotation/déficit de capacités et bonne gouvernance en Afrique.

Dans le document récemment publié, *L'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance*, la CEA présente une ébauche du projet et identifie 10 domaines d'action pour la création d'États

capables et responsables. Le premier *Rapport sur la gouvernance en Afrique* qui sera publié au début de 2005 présentera une étude exhaustive du projet.

Les principaux résultats de ce travail ont été examinés au quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) en octobre 2004. Le Forum a été la première occasion d'un examen ouvert et approfondi des différentes caractéristiques des enjeux de la gouvernance auxquels sont confrontés les pays africains. En conséquence, le consensus sur la nécessité d'États capables s'est élargi et approfondi. Le Forum a été précédé par le symposium sur les jeunes et la gouvernance. Ce symposium offrait une occasion unique d'engager un dialogue avec les citoyens et les responsables de demain. Les débats ont porté notamment sur la manière de traduire en actions concrètes leur désir de participer à la reconstruction du continent en actions positives. À cette fin, des questions concernant le VIH/sida, l'éducation et l'emploi ainsi que la démocratie et la gouvernance ont été débattues.

Le sous-programme a également joué un rôle clef dans l'élaboration et la conceptualisation à la base du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, une composante importante de l'initiative du NEPAD. Par exemple, la CEA a participé activement pour aider le secrétariat du Mécanisme et les États membres à entreprendre des évaluations techniques pour qu'ils puissent préparer le processus et y participer. Cela a donné lieu à des examens des politiques et des pratiques des États participants pour évaluer les progrès réalisés vers la réalisation d'objectifs convenus d'un commun accord et le respect de valeurs, codes et normes communes de gouvernance politique, économique et des entreprises, tels qu'ils sont présentés dans le document contenant la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des sociétés.

### **3.2 Résultats, impact des activités et enjeux à court terme**

Globalement, la perception que l'on retire de l'étude est que la gouvernance s'est améliorée dans les pays africains au cours de ces 10 dernières années. L'espace politique a été libéralisé, les droits de l'homme et l'état de droit sont plus largement respectés. En outre, les médias et la société civile, progressent dans de nombreux pays. Le projet a montré toutefois que les résultats n'étaient pas uniformes dans tous les pays inclus dans l'étude. Certains ont davantage progressé que d'autres.

Les citoyens des pays africains ont également mis en évidence les domaines de gouvernance qui ont besoin d'un complément d'attention de la part des décideurs et d'autres parties prenantes. Par exemple, on pourrait faire davantage au plan de la décentralisation des structures gouvernementales. Par ailleurs, l'étude a montré que l'efficacité des services publics, le contrôle de la corruption, la transparence et la responsabilisation des services civils restaient particulièrement préoccupants.

Le travail de la CEA dans le domaine de la gouvernance constitue une source intéressante et riche d'informations pour les décideurs africains. Elle leur offre une perspective africaine unique sur la situation actuelle. Les domaines prioritaires identifiés par le projet contribuent à faire connaître, de façon plus précise et plus forte, la position de l'Afrique sur la manière de procéder pour améliorer la situation sur le continent.

Même si les pays africains ont fait des progrès significatifs sur la voie de la bonne gouvernance, la pauvreté persistante, l'absence de paix durable et les déficits structurels des systèmes et processus de gouvernance dans de nombreux pays font que les bénéfices tirés de la bonne gouvernance ne sont pas encore garantis pour le continent. L'enjeu est par conséquent de faire en sorte que les pas de géant réalisés par l'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance se poursuivent et que l'on se concentre sur la création d'un État capable, d'un État doté de systèmes politiques et économiques transparents et responsables, d'institutions publiques efficaces et de contre-pouvoirs appropriés entre les différents niveaux gouvernementaux.

### **3.3 Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007**

La bonne gouvernance est la principale condition à remplir pour mobiliser et obtenir des ressources et en optimiser la gestion. La gouvernance politique et économique constitue le pivot de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce contexte, les activités et les résultats actuels et à venir du sous-programme consisteront à appuyer et à renforcer l'État capable, doté de systèmes politiques et économiques transparents et responsables et d'institutions publiques efficaces offrant un environnement favorable dans lequel le secteur privé et la société civile peuvent jouer leurs rôles respectifs en matière de développement. Pour ce faire, le sous-programme devra lancer une série de stratégies liées à la gouvernance politique, à la gouvernance économique et à celle des entreprises, et à l'efficacité institutionnelle.

Il mettra l'accent sur la promotion et le suivi de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités de gestion financière publique et la promotion du rôle des parties prenantes non gouvernementales comme le secteur privé et la société civile dans le domaine du développement. À cet égard, on peut citer au nombre des résultats prévus pour le prochain exercice biennal:

Le *Rapport sur la gouvernance*. La deuxième édition du *Rapport sur la gouvernance* paraîtra en 2007 et évaluera plus avant les progrès accomplis en vue d'instaurer des États capables et responsables dans 12 autres pays africains. Les résultats de l'évaluation enrichiront l'application du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans les pays concernés. En conséquence, il y aura 12 rapports et profils supplémentaires de pays, sur la bonne gouvernance.

**Cadre législatif et réglementaire sur la bonne gouvernance économique et des entreprises.** Les parlementaires constituent les meilleures possibilités de représenter l'ensemble des forces de la société au niveau national dans le processus d'élaboration des politiques, étant donné que les points d'entrée dans l'exécutif et le judiciaire sont plus limités. Comme les parlementaires sont les « dépositaires » du mandat du peuple, on suppose qu'ils feront prévaloir les intérêts nationaux et publics sur d'autres intérêts étroits et particularistes. En adoptant la législation nationale, en supervisant et en contrôlant les organes exécutifs, ils sont censés jeter les fondements de la paix et de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance et d'une gestion économique rationnelle. Ils sont également censés prendre des mesures permettant de supprimer les inégalités sociales, d'éliminer la pauvreté et de promouvoir un développement durable et équitable pour tous les citoyens. Les parlements offrent un forum pour la résolution pacifique des conflits ou pour la recherche de compromis sur des questions controversées au sein des États nations.

Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme dans ce domaine porteront sur le législatif, importante branche du gouvernement ainsi que sur le rôle crucial qu'il joue en tant que contrepoids nécessaire à l'exécutif. Elles porteront sur les questions d'indépendance, l'activité législative, le respect des principes de transparence et de responsabilisation, les besoins de formation et de perfectionnement, en particulier, dans les domaines de l'analyse des politiques, de l'examen et du contrôle budgétaire. Le sous-programme permettra, en particulier, d'étudier le rôle que le parlement joue dans la conception et la mise en œuvre du cadre de dépenses à moyen terme pour orienter la stratégie en matière de dépenses publiques. En ce qui concerne les autres activités et produits, le sous-programme permettra d'analyser les stratégies en vue de mieux associer les parties prenantes à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. En outre, il permettra d'élaborer un document pour promouvoir les codes et les normes de bonne gouvernance économique et des entreprises.

**Partis politiques et politiques des pouvoirs publics.** Le sous-programme permettra d'analyser la façon dont les partis politiques contribuent à la formulation des politiques des pouvoirs publics, aujourd'hui en Afrique, en exposant clairement les grands enjeux, leur participation aux débats parlementaires et les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre leurs programmes dans le domaine politique. Il proposera les moyens et les options concernant la possibilité de renforcer la capacité des partis politiques de conduire, en y participant, l'action des pouvoirs publics et, ce faisant, de promouvoir le bien-être et le développement de leur société.

**Les partis politiques et la bonne gouvernance en Afrique – Les enseignements tirés et la voie à suivre.** Ce sous-programme étudiera de façon introspective et globale les partis politiques en Afrique à l'ère post coloniale et examinera comment ils ont contribué à l'avancement de la bonne gouvernance sur le continent. Grâce à une analyse comparative de la manière dont l'Afrique appréhende actuellement son passé, il décrira les enseignements tirés à ce stade, ainsi que les problèmes et les enjeux des partis politiques et expliquera comment il est possible de mieux les institutionnaliser pour qu'ils deviennent des instruments effectifs de bonne gouvernance et de stabilité démocratique en Afrique.

### **3.4 *Avantages escomptés à long terme pour les États Membres***

Si la responsabilité de l'exécution du programme de bonne gouvernance incombe au premier chef aux gouvernements africains eux-mêmes, les organisations régionales comme la CEA, l'UA et la BAfD peuvent fournir un appui très précieux pour renforcer et accélérer ce processus. À cet égard, le sous-programme continuera d'aider les États Membres dans le cadre du projet relatif à la bonne gouvernance et du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, en vue d'appliquer des critères objectifs pour mesurer et évaluer la bonne gouvernance en Afrique. À longue échéance, le Rapport aidera les pays africains à mettre au point, à maintenir et à intégrer des normes de bonne gouvernance dans les sphères publique et privée et à améliorer l'analyse et la diffusion d'informations et de bonnes pratiques. S'agissant du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme continuera d'aider les États Membres : i) en fournissant des conseils pertinents au groupe et au secrétariat du Mécanisme pour le fonctionnement de celui-ci ; ii) en aidant les États Membres à constituer et à maintenir une base de données, notamment en fournissant l'accès à des sources de données et en facilitant le partage d'informations et de données d'expérience ; et iii) en apportant un appui aux pays pour se préparer au Mécanisme et l'appliquer.

## 4 . Exploiter l'information pour le développement

L'objectif général du sous-programme est de renforcer davantage une société de l'information qui soit mieux apte à résoudre les défis que pose le développement du continent.

### 4.1 Principales activités entreprises récemment

Il est communément admis que sans l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC), le gouffre qui sépare l'Afrique du reste du monde, sur le plan du développement, ne fera que s'élargir. L'information et le savoir sont de plus en plus des ressources essentielles et des matières premières dans l'économie mondiale en réseau. L'Afrique peut exploiter ces technologies pour s'intégrer totalement dans l'économie mondiale et accélérer son développement socioéconomique.

Le programme de travail de la Division des services d'information pour le développement (DSID) s'articule autour de trois grands thèmes: exploiter les technologies de l'information pour le développement - mettre en oeuvre l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) ; améliorer l'accès à l'information et au savoir grâce à de meilleurs services de bibliothèque; renforcer les systèmes d'information géographique en vue du développement durable.

L'**AISI** est le résultat d'une vision partagée par les dirigeants africains dans leur volonté de combler le fossé numérique existant sur le continent. De nombreuses initiatives ont été lancées lors du premier Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), tenu en 1999 sur le thème « l'Afrique face aux défis de la mondialisation et de l'ère de l'information.» Axée sur des impératifs de développement, l'AISI se concentre sur des stratégies, des programmes et des projets prioritaires qui peuvent contribuer à édifier des sociétés de l'information en Afrique.

L'AISI sert également de cadre de coordination de l'appui que les institutions de l'organisation des Nations Unies apportent au NEPAD, qui a identifié au niveau continental des projets et initiatives liés aux TIC pour accélérer les plans sous-régionaux et régionaux de connectivité et d'inter- connectivité. Le NEPAD a pour objectif de renforcer les communautés économiques régionales (CER), dont le rôle devait consister à coordonner les efforts nationaux et à harmoniser les cadres réglementaires des pays dans toutes les sous-régions.

Un élément clef de l'AISI est l'élaboration de cyber-stratégies nationales, dénommées plans d'édification d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC). La CEA a aidé des pays à mettre en place des politiques et stratégies qui utilisent, mobilisent et exploitent les TICS à des fins de développement socioéconomique, aux niveaux local, national et sous-régional et qui permettent aux citoyens d'accéder à des services téléphoniques, radiophoniques, informatiques et Internet abordables. Dans ce dessein, les pays doivent adopter des mesures concrètes comme la création d'un environnement réglementaire rationnel et le renforcement des capacités humaines.

La CEA aide les États Membres à concevoir, à formuler et à mettre en œuvre des cyber-stratégies nationales pour réaliser leurs objectifs de développement. Ces efforts ont été couronnés de succès dans la mesure où le nombre de pays appliquant des politiques en matière de TIC est passé de 13 en 2000 à 16 en 2002 tandis que celui des pays où l'élaboration d'une

politique est en cours a fait un bond de 10 en 2000 à 21 en 2002. Certains des pays exécutant des plans d'édification de leur INIC se sont également engagés dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques et plans relatifs à une infrastructure sectorielle de l'information et de la communication (ISIC).

Une autre composante essentielle de l'AISI est le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA), un Centre d'exposition et d'enseignement axé sur les TIC, à la CEA. Des ateliers et séminaires sont organisés sur place à l'intention des participants aux conférences et des décideurs, pour les sensibiliser à l'importance des TIC en matière de croissance et de compétitivité économiques. Dans l'ensemble, de nombreux pays ont bénéficié de la formation dispensée (par exemple, des Africaines de 38 pays).

L'AISI favorise également la coopération en réseau avec des partenaires comme les organes et les institutions de l'ONU, le Partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique (PICTA), l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, toutes les initiatives pertinentes sur l'accès aux nouvelles technologies et les institutions spécialisées intervenant dans le domaine des TIC.

De plus, l'Initiative « Société de l'informatique en Afrique » sert de cadre dans lequel sont lancés divers produits et services de vulgarisation visant à promouvoir le développement de la société de l'information en Afrique. À titre d'exemple, les émissions radiophoniques concernant l'Initiative ont été produites pour faire mieux comprendre aux populations le rôle et l'impact des TIC et poser des questions sur les problèmes d'accès et les disparités au sein de la société de l'information en Afrique. L'un des programmes donne une vue d'ensemble de la société de l'information en Afrique; les trois autres concernent la situation des TIC au Ghana, au Mali et en Ouganda. Les émissions ont reçu le prix radiophonique internationalement reconnu du Festival de New York de 2003.

**L'information géographique** permet de mettre des décisions économiques et en matière de développement en relation avec un endroit précis ou avec des facteurs nécessaires à leur mise en oeuvre. Les travaux de la CEA dans ce domaine insistent sur l'importance de fournir l'information géographique aux décideurs et au public en général, sous une forme facile d'accès et d'utilisation. La CEA a eu un rôle clef en aidant les États Membres à sensibiliser l'opinion à la nécessité de l'information géographique et à l'élaboration d'infrastructures nationales de données spatiales permettant de produire et d'utiliser effectivement et efficacement cette information. Pour atteindre ces objectifs, le sous-programme a organisé de nombreux ateliers et sessions de formation dans des pays africains.

Les activités en matière d'information géographique ont nécessité des programmes de formation, des travaux de recherche et des services de consultation, sur une grande échelle. Pour y contribuer, la CEA, dans le cadre de son examen des institutions parrainées, a décidé de retenir comme centres d'excellence: le Centre régional de formation aux techniques des levés aériens (RECTAS), situé à Ile-Ifé (Nigéria) et appuyé par huit pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD) qui se trouve à Nairobi et auquel 15 pays d'Afrique australe et orientale apporte leur soutien.

La CEA a modernisé ses **services de bibliothèque** qui, d'un simple service interne, sont devenus un centre régional d'information socio-économique et d'échanges de savoir. Elle a organisé des ateliers et mis au point une série de nouveaux produits pour promouvoir ses services. Grâce au Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN), le sous-programme a facilité l'accès pour ses membres à toute une variété de ressources en matière d'information. Les activités de la CEA ont également contribué au renforcement des capacités et à la normalisation des systèmes de bibliothèques virtuelles. Par exemple, depuis 2002, la bibliothèque de la CEA collabore avec d'autres bibliothèques de ce système des Nations Unies pour mieux coordonner leurs services au sein du système. Par ailleurs, la série d'ateliers de formation intitulée *Knowledge Works I*, la première du genre, qui portera sur la gestion du contenu, l'initiation à l'information et les aptitudes générales à la recherche, ainsi que le manuel de formation sur les *systèmes d'information et de savoir en matière de recherche* vont doter le personnel de la CEA de compétences de pointe dans les domaines de la recherche et de l'organisation de l'information, qui sont indispensables pour mener des travaux de recherche efficaces et utiles.

#### **4.2 Résultats, impact des activités et enjeux à court terme**

Depuis la création de l'Initiative « Société de l'informatique en Afrique », des efforts ont été déployés sans relâche dans le cadre du sous-programme pour sensibiliser l'opinion à la Société de l'information en Afrique, à la participation du continent à l'économie mondiale de l'information et à la transposition de l'initiative au niveau national.

Le rôle central des cyber-stratégies a été affirmé lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisée en décembre 2003 à Genève. L'une des mesures recommandées dans le Plan d'action encourage tous les États Membres à lancer le processus d'ici à 2005. La CEA a été le chef de file de la participation africaine, grâce à l'AIISI, qui a été considérée comme l'une des initiatives les plus réussies en matière de TIC. Son succès a été confirmé par le fait qu'une initiative de la Commission, SCAN-ICT, a servi de modèle à l'élaboration d'indicateurs harmonisés relatifs à la société de l'information au niveau mondial.

Les principaux défis restent la consolidation des efforts d'édification de l'INIC aux niveaux local, national et sous-régional, parallèlement au renforcement des capacités de nombreuses parties prenantes et à la création de leurs réseaux au niveau régional. La plupart des pays qui ont entrepris d'édifier leur INIC ont déjà entamé le processus, mais certains pays ont demandé l'appui de la CEA pour traduire les politiques nationales en politiques sectorielles et renforcer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires à l'exécution des activités concernées. Comment porter les fruits de ces efforts au niveau local constituera le prochain défi à relever.

Il est également nécessaire de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre des plans d'édification de l'INIC. Certains pays auront achevé leur premier plan quinquennal en 2004 et 2005. Le sous-programme devrait jouer un rôle de premier plan pour aider les États Membres à analyser les politiques de la première phase, les tendances nouvelles et les principaux blocages, en tenant compte de l'expérience acquise dans le cadre du projet SCAN-ICT. Il faudrait associer cet effort, l'objectif du projet SCAN-ICT et les efforts déployés au niveau mondial pour harmoniser et

uniformiser la collecte et l'analyse de données, aux niveaux national, régional et mondial, afin de suivre et d'évaluer le développement de la société de l'information.

Il faut également savoir comment renforcer les relations entre les efforts concernant l'INIC et les cadres généraux de développement national tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le fait que les TICs contribuent au développement socioéconomique en général et à la réduction de la pauvreté en particulier est prouvé de plus en plus dans de nombreuses disciplines. Il est prévu dans le sous-programme que le prochain défi consistera à consolider les travaux analytiques dans le contexte africain, en renforçant les composantes des politiques et plans d'INIC qui apporte une croissance favorable aux pauvres et en intégrant les TIC, en vue du développement, dans les DSRP et autres efforts visant à atteindre les OMD.

#### **4.3 *Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007***

La stratégie de la prochaine période biennale, inspirée par les délibérations du Comité de l'information pour le développement (CODI III) et par le Plan d'action du SMSI, portera sur les trois domaines prioritaires suivants:

- a) Fournir une assistance aux États Membres pour renforcer les conditions nécessaires à l'avènement d'une société de l'information durable en Afrique et fournir un appui à la recherche sur les questions nouvelles liées à l'information, qui auront des incidences considérables sur le développement du continent;
- b) Renforcer les capacités d'utilisation de l'information et du savoir pour le développement, y compris l'évaluation et l'analyse comparative pour déterminer les progrès accomplis et les lacunes à combler, afin de parvenir à une croissance équilibrée et durable de la société de l'information en Afrique. Les activités porteront également sur les TIC, ainsi que sur le développement des services de bibliothèques et des ressources en matière d'information géographique;
- c) Appuyer le dialogue sur les politiques visant à partager les expériences, les bonnes pratiques relatives aux politiques et stratégies de promotion de la société d'information et à l'application des technologies de l'information et de la communication dans des secteurs sociaux et économiques clefs, comme ceux de la santé ou de l'éducation, en particulier pour l'émancipation des groupes marginalisés.

Les activités ci-dessus seront appuyées par les travaux analytiques du sous-programme, sous forme de publications, de matériel de vulgarisation et de discussion en ligne qui renforceront les réseaux établis entre les différentes parties prenantes.

Le sous-programme sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des acteurs clefs comme la société civile, le secteur privé, les médias, les universitaires, les organisations de femmes et de jeunes. Cette collaboration permettra un dialogue et une consultation élargie pour la réalisation d'une société de l'information en Afrique qui n'exclut personne. Les mécanismes de partenariat et de coordination existants, comme ceux qui sont établis avec les CER dans leurs sous-régions respectives, seront également renforcés.

Des efforts seront aussi déployés pour résoudre des questions fondamentales et nouvelles concernant la société de l'information, comme le financement du plan d'INIC, le renforcement des moyens d'intervention des institutions et acteurs concernés et l'harmonisation des cadres réglementaires et juridiques. Ces efforts feront appel aux CER et intégreront les besoins du NEPAD. Pour promouvoir davantage l'utilisation de l'information dans la prise de décisions, la CEA continuera à dispenser une formation sur l'utilisation des données statistiques et spatiales, en vue d'applications spécifiques à la cartographie et aux profils de pays sur la pauvreté. Pour consolider et renforcer les capacités locales permettant d'accélérer la mise en oeuvre des plans d'INIC, la CEA fournira une expertise sur les plans de la réglementation et des politiques, des ressources multimédia, des orientations et des services consultatifs à l'appui, notamment, des questions de gouvernance, en particulier dans le cadre du Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques, dont la CEA est le node régional en Afrique.

Ces efforts seront appuyés par des travaux analytiques du sous-programme portant sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'élaboration et de la formulation des politiques et plans de mise en place de l'INIC, du rôle de l'information pour le développement dans l'économie et de l'information géographique dans le développement socioéconomique. La publication périodique traitera également des tendances et questions nouvelles concernant le développement d'une société de l'information et servira d'outils de diffusion auprès des États Membres. La cinquième session du Comité de l'information pour le développement, en 2006, abordera les grands défis à relever et débattrà des divers idées et points de vue. La réunion sera également l'occasion d'examiner et d'évaluer la décennie de mise en oeuvre de l'AISI et de définir la voie à suivre.

La sensibilisation demeurera la principale activité de l'Initiative étendue à des acteurs de toutes sortes, qui concernera toute une série de parties prenantes grâce à l'échange des conversations, à la vulgarisation et à la communication. Le CTIA proposera des manuels et une formation en ligne aux décideurs et aux parlementaires et élargira ses activités actuelles pour expérimenter des applications novatrices et s'attaquer aux contraintes et défis que pose l'avènement de la société de l'information en Afrique. Le projet fournira des informations cruciales au moyen de *stands multimédia et d'appareils à écran tactile*, dans de nombreuses langues locales.

En outre, grâce au projet AVLIN, la CEA facilitera la mise en place de réseaux de bibliothèques virtuelles et de centres d'information spécialisée pour améliorer l'accès au savoir africain. Le projet offrira un accès à des livres électroniques, des documents de politiques, des bases de données bibliographiques et des systèmes bibliothécaires virtuels uniformisés.

La CEA mettra également en place un mécanisme permettant aux États Membres d'accéder facilement à des outils, des techniques et des ressources modernes d'information géographique. L'accent sera mis sur l'infrastructure nationale de données spatiales - qui englobe la technologie, les politiques et les normes nécessaires à la promotion du partage de données.

Face aux insuffisances des programmes d'enseignement, à leur importance pour le marché de l'emploi et à l'exode de compétences qui s'ensuit, la CEA s'implique dans un autre domaine critique, celui des TIC à l'appui de l'éducation et de la recherche-développement (R-D). Des

activités sont prévues pour appuyer les écoles primaires et la création d'emplois pour les jeunes qui sortent de l'école. Des mécanismes seront mis au point pour établir des relations entre les pouvoirs publics, les milieux universitaires et le secteur privé et obtenir l'engagement de ce dernier, en tant que partie prenante importante, pour développer et diffuser les TIC.

Enfin, le sous-programme aidera les États Membres à mettre en oeuvre le Plan d'action du deuxième Sommet mondial sur la société de l'information, grâce au *Guide de mise en oeuvre du SMSI et documentation à l'intention des organes délibérants: Suivi du SMSI*.

#### **4.4 Avantages escomptés à long terme pour les États Membres**

Les activités prévues pour la période biennale 2006-2007 seront cruciales pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines des principales parties prenantes en vue de l'édification d'une société de l'information durable et équilibrée, aux niveaux national et régional. Ces capacités permettront également aux États Membres de participer activement aux processus décisionnels au niveau mondial et d'exprimer les préoccupations de l'Afrique, ainsi que ses attentes.

### **5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale**

L'objectif fondamental du sous-programme est d'accélérer l'intégration effective des États Membres dans l'économie mondiale et de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique par la promotion du commerce intrarégional et international, ainsi que par l'intégration physique, un accent particulier étant mis sur les secteurs des transports et des communications.

#### **5.1 Principales activités entreprises récemment**

Il est communément admis que le commerce est un moteur essentiel de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Si le commerce mondial a connu un développement exponentiel ces 20 dernières années, la part de l'Afrique et celle de l'Afrique subsaharienne en particulier, ont en revanche fortement baissé. Entre 1980 et 2000, la part du continent dans les exportations mondiales est passée de 4,1 % à 1,6 %. Ce recul s'explique notamment par la détérioration des termes de l'échange des exportations africaines, la base restreinte d'exportation de la plupart des pays africains, le manque d'accès aux marchés et les difficultés liées à l'offre.

De plus, compte tenu de l'étroitesse des marchés nationaux, la plupart des pays africains ont beaucoup de difficultés à profiter des économies d'échelle. C'est pourquoi l'intégration régionale est la première étape d'une plus grande participation à l'économie mondiale et aux avantages qui en découlent. Cependant, les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas été à la mesure des efforts déployés. Les progrès accomplis en vue de l'intégration ont été très lents.

Dans ce contexte, les activités menées au titre du sous-programme peuvent être résumées comme suit: évaluation des progrès accomplis en vue de l'intégration régionale; promotion des communautés économiques régionales (CER); renforcement de l'infrastructure des transports; amélioration des capacités de promotion du commerce.

L'initiative la plus ambitieuse de la CEA en matière d'intégration régionale a été d'organiser, en mars 2002, le troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III) sur le thème « Définir les priorités de l'intégration régionale. » Le Forum a contribué à dégager un consensus sur la question entre acteurs de toutes sortes en Afrique: pouvoirs publics, organisations non gouvernementales, société civile et autres organisations sous-régionales et régionales partenaires. Il a offert également l'occasion de discuter d'une nouvelle publication majeure de la CEA, *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique*, qui a été produite en tenant compte des conseils d'un Comité directeur composé de la CEA, de l'OUA/UA et de la BAfD. Pour rendre compte des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique, depuis que le sujet est d'actualité jusqu'à la création de l'Union africaine, la CEA a mis au point des indicateurs de performance novateurs, qui permettent de mieux comparer les rythmes relatifs de l'intégration aux niveaux sous-régional et continental. Les évaluations qualitatives décrivent et analysent le contenu et l'impact de politiques, plans et interventions de toutes sortes. Outre les aspects institutionnels, l'évaluation couvre les progrès accomplis dans des secteurs importants: commerce, monnaie et finance, infrastructure, ressources naturelles, production et mise en valeur des ressources humaines.

Les Communautés économiques régionales sont considérées comme les principaux piliers de l'intégration en Afrique. La CEA et ses bureaux sous-régionaux collaborent étroitement avec les principales CER pour harmoniser leurs compositions, renforcer leurs politiques et leurs capacités techniques, dans l'optique de l'intégration régionale. C'est ainsi que la Commission a mené des études de faisabilité concernant la création de mécanismes d'autofinancement des CER, des analyses de mécanismes de financement alternatif et des études techniques sur les politiques commerciales et la création de zones de libre-échange.

La deuxième édition de l'*Évaluation de l'intégration régionale en Afrique (ARIAII)*, à paraître en 2005, comprend une étude détaillée sur la rationalisation des CER. Elle examine la question ancienne de la multiplicité des CER et du chevauchement de leurs missions et de leurs compositions, et les problèmes que pose l'intégration de l'Afrique.

Le principal domaine sectoriel des travaux de la CEA en matière d'intégration est celui des transports, qui s'appuie sur le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les transports et communications en Afrique (UNTACDA), qui s'est achevée en 2002. Des progrès évidents ont été accomplis en matière de cohérence des politiques, par exemple dans le domaine de la libéralisation du transport aérien, conformément à la Décision de Yamoussoukro, la CEA ayant joué un rôle important dans la préparation et l'adoption des règles de concurrence appliquées par diverses entités sur le continent. Mais la vision d'une Afrique convenablement interconnectée est loin de devenir réalité. L'évaluation finale d'UNTACDA a exigé des activités de suivi dans le secteur et c'est désormais le NEPAD qui doit se charger de ce travail, en particulier en ce qui concerne les connexions régionales. La CEA a joué un grand rôle dans la préparation du plan à court terme du NEPAD portant sur les infrastructures.

Le programme des négociations commerciales multilatérales s'étant élargi ces dernières années, la plupart des pays africains constatent qu'ils ne disposent pas de moyens suffisants pour traiter des problèmes complexes découlant des processus de négociations de l'OMC. Le sous-programme, en collaboration avec l'Union africaine, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC, le Consortium pour la recherche

économique en Afrique (CREA) et le Réseau du commerce et de la recherche en Afrique australe (SATRN), a organisé plusieurs réunions à l'intention des experts africains responsables des négociations commerciales pour échanger des idées sur la manière de définir des positions africaines dans le cadre de ces négociations. Ces positions ont ensuite été débattues par les ministres africains du commerce et elles ont constitué le fondement de la position africaine, tant à Doha qu'à Cancún.

Le programme impose aux missions permanentes des pays africains à Genève une charge de travail qu'elles ne peuvent assumer en raison de leur petite taille. Les préoccupations exprimées à cet égard à Doha ont incité le Coordonnateur du Groupe africain de l'OMC à Genève à demander à la CEA de fournir un appui au Groupe africain de l'OMC à Genève. Fin 2003, la CEA a ouvert un bureau de services consultatifs à Genève et elle s'est engagée à y travailler au moins jusqu'à l'achèvement du cycle de négociations de Doha. Grâce aux activités de ce bureau, les pays africains sont maintenant mieux armés que par le passé pour synchroniser leurs positions de négociation.

En outre, pour élargir l'assistance dans tous les domaines concernant les objectifs commerciaux du NEPAD, la CEA a entrepris en 2003 de créer le Centre africain d'étude des politiques commerciales, avec le partenariat stratégique du Gouvernement canadien. Le Centre africain d'étude des politiques commerciales a fourni des services consultatifs sur des questions telles que l'adhésion à l'OMC et les négociations sur le protocole commercial du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne (ACP/UE) ; les fora nationaux et sous-régionaux de parties prenantes sur les questions commerciales ; et l'appui au Groupe africain de l'OMC à Genève.

La deuxième phase des négociations sur les accords de partenariat économique entre les pays ACP et l'Union européenne a commencé. Même si l'on s'attend à ce que les pays ACP tirent des avantages considérables des accords de partenariat économique, la mise en œuvre de ces partenariats leur posera de graves problèmes : perte de recettes fiscales ; durcissement de la concurrence, sous l'effet du principe de réciprocité ; défi de s'assurer que les pays ACP, et tout particulièrement les pays les moins avancés, tirent un bénéfice net des accords de partenariat économique ; et capacités de négociation limitées. Pour résoudre ces difficultés, la CEA a entrepris une étude approfondie concernant l'impact des accords de partenariat économique sur laquelle l'Afrique peut fonder une stratégie et des positions efficaces en vue de réussir ses négociations avec l'Union européenne. Elle organise quatre réunions/séminaires sous-régionaux d'experts pour renforcer les capacités de négociation des communautés économiques régionales et susciter l'élaboration de positions sous-régionales. Outre ces quatre réunions sous-régionales, la CEA doit organiser une réunion continentale pour élaborer des positions communes africaines en vue des négociations à venir.

## **5.2 Résultats, impact des activités et enjeux à court terme**

En ce qui concerne les questions commerciales, la CEA a fait plusieurs contributions importantes sous forme de recherche, de plaidoyer et de conseil technique. Ces activités n'ont toutefois pas abouti à une amélioration sensible de la participation du continent au commerce mondial. Bien souvent, des politiques commerciales statiques ont été appliquées aveuglément,

sans guère de référence à une stratégie globale de développement. La plupart des pays africains ne sont pas parvenus à créer des incitations à la production et à l'exportation.

Pour inverser la tendance à sa marginalisation économique, l'Afrique doit participer aux négociations commerciales internationales. Dans le même temps, pour s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale, elle doit remédier à la faible compétitivité de son industrie; à l'étroitesse de la base d'exportation de son économie; ainsi qu'à la petite taille et la fragmentation de ses marchés intérieurs. Ainsi, la CEA doit-elle continuer à appuyer les pays africains en ce qui concerne les questions relatives aux négociations commerciales de sorte que ces derniers tirent le maximum de gains des négociations en cours à l'OMC ainsi que sur les accords de partenariat économique. La CEA s'efforcera également d'aider les pays africains à intégrer les politiques commerciales dans leurs stratégies nationales de sorte que le commerce puisse jouer son rôle de moteur de croissance.

La création de l'Union africaine donne certes à la CEA l'élan voulu pour faire avancer l'agenda de l'intégration régionale mais des difficultés considérables devront être surmontées avant que le continent puisse tirer tous les avantages d'une économie africaine intégrée. Il faudra notamment résoudre la question du chevauchement de la composition et des mandats des communautés économiques régionales, intégrer les institutions et faire converger les politiques macroéconomiques pour rendre l'intégration économique possible.

Il est crucial de renforcer les infrastructures du continent, notamment ses infrastructures de transport, pour renforcer le commerce régional et promouvoir le commerce intra-africain. En dépit des efforts accomplis pour intégrer les transports, il existe toujours des lacunes dans les politiques et les processus d'exécution au niveau des communautés économiques régionales et des pays. Cette situation renchérit le coût des transactions et fait obstacle au mouvement des facteurs de production et des biens. La CEA doit donc prêter attention à la coordination et à la rationalisation des politiques et services de transport pertinents dans les pays africains.

### **5.3 Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007**

Pour la période biennale 2006-2007, la stratégie du sous-programme sera axée sur les activités suivantes : a) Dans le domaine du **commerce et de la coopération**, les activités consisteront à mener des études analytiques et politiques approfondies sur des questions commerciales; à promouvoir le commerce africain; à intégrer le commerce dans les politiques et programmes nationaux ; à résoudre des questions relatives à l'OMC et aux négociations commerciales entre les pays ACP et l'Union européenne; à exécuter un programme complet de renforcement des capacités, de recherche et de formation pour l'Afrique, dans le domaine commercial, par le biais du Centre africain d'étude des politiques commerciales; et à fournir aux gouvernements africains des services consultatifs et un appui pour leur permettre de participer efficacement au processus de négociations commerciales de l'OMC.

b) En ce qui concerne les **aspects politiques et institutionnels de la coopération et de l'intégration régionales**, on s'efforcera tout particulièrement d'aider les États membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales à identifier les défis et les opportunités au niveaux régional et mondial. Un appui accru sera accordé au renforcement de l'intégration sectorielle au niveau régional et continental dans les domaines du commerce, de l'industrie, de

l'agriculture, de la monnaie et des finances, des transports et des communications. Les communautés économiques régionales intégrant dans leur programme les objectifs et le programme relatifs à la création de la Communauté économique africaine recevront un soutien. Des indicateurs de performance permettant de suivre les progrès réalisés au niveau sous-régional et régional sur la voie de l'intégration seront également élaborés.

c) Dans le domaine du **transport et des communications**, la composante du NEPAD concernant les infrastructures fera l'objet d'un appui qui ira, notamment, aux États membres pour l'intégration des nouvelles règles de transport aérien dans leurs programmes nationaux de transport et pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique.

Les activités suivantes sont envisagées dans le cadre de ce sous-programme :

**Promouvoir le commerce par la recherche sur les politiques et le renforcement des capacités.** La CEA aidera les pays africains à négocier des accords de commerce international. Elle axera ses travaux à cet égard sur deux grands défis : le cycle de Doha et les négociations des accords de partenariat économique avec l'Union européenne. La CEA prévoit de fournir des recherches et des analyses approfondies pour faire connaître les positions en matière d'orientations, qui seront ensuite largement diffusées, promues et défendues.

Les activités de formation menées actuellement de concert avec le Centre africain des politiques commerciales viseront les experts et les responsables africains de négociations à Genève ainsi que les capitales nationales, les parlementaires et les organisations de la société civile qui devraient également apporter une contribution importante aux questions relatives au commerce. Les cours de formation organisés en collaboration avec la CNUCED et l'OMC devraient se poursuivre au cours des prochaines années.

Le sous-programme continuera de fournir une assistance technique aux pays africains pour les négociations se déroulant dans le cadre de l'OMC et des accords de partenariat l'EPA. Il s'agira également d'aider le Gouvernement soudanais à devenir membre de l'OMC. Étant donné que les négociations sur les accords de partenariat s'achèment dans leurs phases régionales, un certain nombre de missions d'assistance aux Communautés économiques régionales sont en préparation dans le cadre du sous-programme pour les aider à concevoir une stratégie cohésive à propos des détails techniques qui seront abordés à mesure que les négociations progresseront.

Un complément d'assistance technique sera fourni à certains pays africains pour renforcer la facilitation des échanges en diffusant de bonnes pratiques, par exemple l'expérience de Tunisie en ce qui concerne la facilitation des échanges extérieurs par le biais du Tunisie Trade Net (TTN). En coopération avec la CEA, le TTN prévoit des missions au Burkina Faso, en Guinée équatoriale, en Guinée, en Mauritanie et au Sénégal.

**Promouvoir l'intégration régionale.** *Aria III* sera publié en 2007 et consacré essentiellement aux enjeux de l'intégration économique et de la convergence des politiques macroéconomiques pour les économies africaines. Le rapport examinera les institutions monétaires supranationales appropriées telles qu'une banque centrale ou d'autres institutions appropriées pour réussir une union monétaire. Le rapport analysera également l'ensemble des

critères de convergences nécessaires pour que les pays Membres en fassent partie à mesure qu'ils entament la phase de transition vers l'adoption d'une monnaie commune pour le continent. Un élément essentiel du rapport sera une étude sur les coûts et les avantages d'une intégration des marchés financiers en Afrique.

**Renforcer les infrastructures de transport.** Dans le domaine des infrastructures de transports, le sous-programme continuera à promouvoir l'intégration physique du continent grâce à la création d'un système de communications et de transports efficaces, sûrs, fiables et d'un coût abordable. En appuyant le développement des transports dans le cadre du programme subsaharien des transports en Afrique et du NEPAD, la CEA aidera les États Membres à appliquer les accords de transports et de transits existants, à analyser leur impact sur la réduction des coûts de transport dans les corridors de transit en Afrique ainsi que sur le mouvement des personnes et des biens; à compiler les bonnes pratiques relatives à la commercialisation et à la privatisation des services ferroviaires, aériens, routiers et maritimes en Afrique. En particulier dans le cadre de sa collaboration avec l'Union africaine, premier organisme régional, la CEA sera le secrétariat désigné pour la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro, l'un des instruments formateurs conçus pour simplifier le développement du secteur des compagnies aériennes d'Afrique.

La stratégie du sous-programme comportera des recherches, des activités de plaidoyer et des analyses de politiques, l'accent étant placé sur les défis que posent l'intégration de l'Afrique et la participation de ce continent à l'économie mondiale. Le sous-programme restera concentré sur des activités fondées sur la connaissance et mettra en place, par conséquent, une base de données globales et un réseau d'information pour aider ses recherches et ses publications. Les résultats publiés seront différenciés et soigneusement ciblés pour s'adapter à une large gamme d'audiences conformément à la stratégie de communication du sous-programme.

En outre, dans le cadre de ses principales activités, le sous-programme approfondira sa collaboration avec ses clients, parties prenantes et partenaires comme l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le PNUD, les communautés économiques régionales et d'autres institutions de l'organisation des Nations Unies; des organisations non gouvernementales comme le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), ENDA Tiers Monde, International Lawyers and Economist Against Poverty (ILEAP), Réseau du commerce et de la recherche en Afrique australe (SATRN) et Réseau du Tiers Monde (TWN). Le sous-programme continuera à instaurer de nouveaux partenariats selon que de besoin.

#### **5.4 *Avantages escomptés à long terme pour les États membres***

Pour garantir un impact plus large et plus profond sur les politiques, le sous-programme effectuera des évaluations internes et externes par les pairs de ses activités et suivra les changements intervenus dans les actions menées par ses partenaires à la suite de ses projets.

Dans le domaine du commerce, le sous-programme visera une augmentation du nombre de positions communes sur les questions liées aux négociations commerciales, ce qui permettra ainsi aux pays africains de participer de façon plus efficace aux processus des négociations commerciales internationales et en fin de compte de tirer d'avantage profit du processus de

mondialisation.

Les efforts de rationalisation des communautés économiques régionales et l'amélioration de la coordination et de la coopération entre politiques économiques et structurelles conduiront à une augmentation du nombre de pays qui harmoniseront leurs politiques nationales en vue de parvenir à l'intégration régionale.

## **6. Améliorer la condition de la femme**

L'objectif général du sous-programme sur la condition de la femme est d'intégrer le souci d'égalité des sexes dans les structures, politiques et programmes de développement, de façon à assurer la parité dans la distribution des ressources et à permettre aux femmes de participer aux décisions stratégiques concernant le développement économique et social.

### **6.1 Principales activités entreprises ces cinq dernières années**

Le principal message qui sous-tend la nouvelle orientation stratégique, depuis 1997, est que l'amélioration de la condition de la femme en Afrique et les perspectives de développement du continent sont indissociables. Plus précisément, la promotion économique et sociale des femmes en Afrique est une condition préalable au développement économique et social de la région.

Tenant compte des besoins stratégiques exprimés par les États membres lors de diverses réunions organisées par la CEA, le programme de travail du Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) découle de deux plans à moyen terme, le premier couvrant la période allant de 2000 à 2005 et le second la période de 2006 à 2010. Le premier, dont découle le programme de travail des cinq dernières années, comporte quatre grands volets :

- Exercer une influence sur les priorités politiques publiques, en améliorant le recours aux données désagrégées par sexe de façon à promouvoir la contribution des femmes à la croissance économique et au développement;
- Fournir d'ici 2005 aux divisions de la CEA la capacité d'utiliser des analyses sexospécifiques et des indicateurs de suivi à tous les stades de l'élaboration de leur programme;
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en ce qui concerne les domaines prioritaires identifiés par la Sixième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 5);
- Produire des documents et diffuser des informations sur l'équité entre les sexes à l'intention des décideurs, des parlementaires, des organisations de la société civile et des institutions spécialisées.

Pour permettre au CAGED de remplir ses engagements, les activités du sous-programme menées avec les États membres ont surtout concerné la constitution et le renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration du souci d'équité entre les sexes. Elles ont englobé la promotion des droits humains et juridiques des femmes ainsi que l'élaboration de méthodes et de mécanismes de suivi. Le CAGED a également facilité et appuyé l'élaboration d'une stratégie et

d'outils destinés à intégrer l'équité entre les sexes dans les instruments nationaux de planification, ainsi qu'à renforcer les réseaux de partage de l'information et le plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes aux niveaux régional et national.

Au cours de la période considérée, le sous-programme a élaboré l'Indice africain du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) et établi des études concernant les 53 pays africains pour, respectivement, mesurer les performances des États membres dans le domaine de l'égalité des sexes et fournir une synthèse de données secondaires sur divers thèmes. La prochaine édition du *Rapport sur les femmes en Afrique*, qui paraîtra au milieu de l'année 2005 contiendra une analyse approfondie des résultats obtenus avec cet Indice.

Grâce aux activités de formation et aux services consultatifs réguliers de la CEA, 10 pays et 2 organisations intergouvernementales sous-régionales (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États d'Afrique centrale) ont élaboré des politiques et des plans d'action en faveur de l'équité entre les sexes. En outre, le sous-programme a élaboré un outil de suivi et d'évaluation utilisé dans 19 pays concernant la mise en œuvre du Plan d'action africain (2000-2004) et axé sur l'intégration de l'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement sectoriel.

Durant la période considérée, l'une des principales contributions du CAGED a consisté à élaborer un modèle macroéconomique sexué pour évaluer l'incidence des politiques économiques nationales sur les femmes et les hommes. Ce modèle constitue pour les États membres un puissant outil de simulation de leurs choix politiques. Il peut influencer sur le processus de prise de décisions et favoriser des résultats allant dans le sens de l'équité entre les sexes.

## **6.2 Résultats, impact des activités et enjeux à court terme**

Le travail de la CEA concernant l'égalité des sexes et l'intégration de la parité dans les politiques nationales a beaucoup contribué à mettre ces questions au cœur de l'agenda pour le développement de l'Afrique. Le travail novateur de la CEA dans ce domaine a comblé un vide. Les décideurs africains et de multiples parties prenantes ont désormais accès à des informations, outils et méthodologies très diverses sur des questions relatives à l'équité entre les sexes.

Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, la sensibilisation aux questions liées aux inégalités entre les sexes reste très insuffisante en Afrique. Les dirigeants politiques doivent encore apporter la preuve d'un engagement authentique en faveur de l'égalité des sexes et non se limiter à faire des déclarations et promesses politiques vagues ou à entreprendre des actions timides. La relation directe entre la persistance des inégalités entre les sexes et le niveau de pauvreté en Afrique est une source de préoccupation. Des mécanismes efficaces d'habilitation des femmes sont encore peu nombreux et, en conséquence, la participation des femmes au processus de prise de décisions aux niveaux local, national et régional est ineffective.

## **6.3 Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007**

La stratégie du sous-programme pour la période biennale 2006-2007 visera à a) Appuyer la recherche et les analyses visant à mettre au point des instruments pour l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques et aux programmes de développement; b) Promouvoir

le rôle de la femme dans le processus de développement économique et social au moyen de la formation, de la recherche, de la sensibilisation et de la diffusion des informations, dans le but de renforcer la capacité des décideurs et des autres parties prenantes en matière d'intégration de la dimension féminine; c) S'assurer que les questions liées aux différences entre les sexes seront dûment prises en compte lors des conférences régionales intergouvernementales sur les thèmes de la réduction de la pauvreté, des dépenses publiques, de l'intégration régionale, du développement des entreprises et de la gouvernance; d) Suivre la mise en œuvre des programmes d'action régionaux et mondiaux, en utilisant notamment l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA).

**Suivi des performances de l'Afrique en matière de développement.** Une nouvelle édition du *Rapport sur les femmes en Afrique*, qui doit être publié en 2007, fournira de nouvelles informations et évaluations sur les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes. L'analyse se fondera, entre autres indicateurs, sur l'Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, avec un échantillon renforcé de 25 pays. En outre, à la suite d'un exercice approfondi destiné à essayer, au niveau des pays, les différents outils et méthodologies élaborés par le sous-programme, le rapport évaluera l'impact de ces outils et méthodologies sur la capacité des experts nationaux de collecter des données désagrégées par sexe et de les utiliser pour la formulation, le suivi et l'évaluation des activités. Le CAGED produira également deux numéros du bulletin d'information Gender Net pour montrer les meilleures pratiques dans le domaine de l'intégration de la parité.

**Analyse de la pauvreté et des politiques sociales et renforcement des capacités.** Des simulations seront faites sur un modèle macroéconomique, avec des données de six autres pays africains. A cet égard, il faut, dans le cadre d'un exercice exhaustif, recueillir et traiter les données de ces pays en vue des simulations.

**Information au service du développement.** La pénurie de données désagrégées par sexe, en particulier au niveau des ménages, est un goulet d'étranglement majeur pour l'analyse sexospécifique des politiques. Se fondant sur le Guide de l'intégration de l'équité entre les sexes et de la production des ménages dans les comptes, les budgets et les politiques en Afrique, qui a été élaboré par la CEA, le sous-programme œuvrera en collaboration étroite avec les États membres pour améliorer les compétences des experts nationaux en matière de collecte, d'analyse et d'intégration de statistiques micro et macroéconomiques dans les instruments nationaux de planification. Ces activités aideront beaucoup les États membres à préparer des comptes nationaux satellites de la production des ménages, dans le cadre du Système de comptabilité nationale. Les comptes nationaux satellites de la production des ménages sont très utiles pour déterminer la contribution économique respective des activités de production selon qu'elles sont commerciales ou menées par les ménages.

**Communication.** Le sous-programme mettra davantage l'accent sur la diffusion de l'information et la communication pour compléter ses activités. Une attention particulière sera accordée à des domaines clefs tels que l'expansion du Réseau d'attachés de liaison, qui doit couvrir 52 pays africains. Le CAGED enrichira également son site bilingue, créant des liens stratégiques avec d'autres sites sur le genre aux niveaux sous-régional et international. En outre, un réseau de partage des connaissances sur les questions de genre sera mis sur pied en vue de

relier divers publics, notamment les attachés de liaison, les femmes parlementaires, les médias, les ONG féminines ainsi que les instituts de recherche.

Pour exécuter son programme de travail, la Division collabore avec divers partenaires, y compris des agences des Nations Unies et des experts du monde entier qui travaillent pour des institutions privées ainsi que des agences bilatérales ou multilatérales. En outre, un système de contrôle interne et externe de la qualité a été mis en place pour garantir que les produits et les services du sous-programme sont de haute qualité. Les outils et méthodes d'intégration du genre sont examinés, affinés et validés dans ce cadre.

#### **6.4 *Avantages escomptés à long terme pour les États membres***

En termes d'impact sur les États membres, les activités du sous-programme devraient surtout renforcer la capacité de formuler et d'exécuter des politiques et programmes soucieux d'équité entre les sexes, en vue d'accélérer la lutte contre les inégalités entre les sexes et la réduction de la pauvreté. Les outils et méthodologies élaborés par la CEA seront très utiles à cet égard. Par exemple, la capacité renforcée des pays en ce qui concerne la production et l'intégration de données désagrégées par sexe sera cruciale. Elle aidera les États membres à fournir des chiffres plus précis sur la situation des femmes en Afrique et améliorera très probablement la modélisation et la prospective des économies africaines.

### **7. Appuyer les activités sous-régionales de développement**

Les activités au titre de ce sous-programme relèvent de la responsabilité des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA situés à Tanger (Afrique du Nord), Niamey (Afrique de l'Ouest), Yaoundé (Afrique centrale), Kigali (Afrique de l'Est) et Lusaka (Afrique australe). Ces activités doivent permettre avant tout de coordonner les domaines prioritaires du programme de travail et d'atteindre les États Membres ainsi que les parties prenantes sous-régionales et régionales. Dans ce contexte, les bureaux constituent des liens vitaux entre les activités analytiques axées sur les politiques provenant du siège et les processus décisionnels et de mise en œuvre. En outre, les sous-bureaux régionaux contribuent aux activités principales de la CEA, notamment pour l'analyse des politiques et les activités de plaidoyer, le renforcement des partenariats, l'assistance technique, la communication et l'échange de connaissances.

#### **7.1 *Principales activités entreprises récemment***

Le problème de la coopération et de l'intégration régionales ne date pas d'hier en Afrique et reflète le principe largement accepté selon lequel sans intégration économique, le continent ne développera pas pleinement son potentiel.

C'est dans ce contexte que la CEA a renforcé sa présence sous-régionale en faisant en sorte que les activités des bureaux sous-régionaux soient plus pertinentes, efficaces et axées sur les besoins des États Membres. En tant que bras droit de la CEA, les bureaux sous-régionaux sont désormais considérés comme les principaux partenaires des grandes communautés régionales et d'autres organisations sous-régionales.

Plus précisément, les principales activités des bureaux sous-régionaux se sont concentrées ces derniers temps sur les domaines suivants : i) renforcer les capacités institutionnelles en vue de renforcer la conceptualisation, la planification et la gestion des programmes d'intégration économique; ii) faciliter le dialogue politique, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation et la convergence des politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges, la coopération monétaire, le développement des infrastructures et des services, le développement durable et l'adoption de bonnes pratiques dans des domaines intersectoriels comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), le VIH/sida, les questions de genre et la préservation de l'environnement; iii) soutenir le renforcement de la paix et la reconstruction après les conflits par le biais de deux grands projets de terrain, l'un de l'Union du fleuve Mano et l'autre sur les Grands lacs et iv) contribuer aux travaux des Équipes de pays de l'ONU en vue de combler les écarts entre les plans d'action internationaux et les partenariats au niveau du terrain.

À l'appui de l'initiative du NEPAD, les principales activités entreprises par les bureaux sous-régionaux sont notamment la fourniture de services consultatifs et d'une aide technique aux États Membres. Les principales réalisations à cet égard sont notamment l'évaluation de l'agenda du NEPAD en ce qui concerne les politiques nationales et la formulation de stratégie sous-régionale pour le développement des infrastructures. Pour remplir le mandat que leur a confié l'ONU de promouvoir et de faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les bureaux sous-régionaux participent activement au travail des Équipes de pays de l'ONU dans leur pays hôte respectif. Le renforcement de la coordination interinstitutions dans les cinq pays a facilité par exemple la conceptualisation et la formulation de leur stratégie de réduction de la pauvreté.

Les bureaux sous-régionaux ont également amélioré leur capacité de vulgarisation, ce qui a amélioré sensiblement les communications avec leurs principaux partenaires tels que les communautés économiques régionales, les universités, les institutions de recherche, les gouvernements, les ministères, les organisations de la société civile et le secteur civil. Cette amélioration des capacités de vulgarisation a entraîné un renforcement du soutien au réseau des organisations de la société civile et aux experts des questions hommes-femmes dans de nombreux pays africains.

En outre, le sous-programme a accru la sensibilisation des États Membres et des communautés économiques régionales à la nécessité de traiter les questions sectorielles pour étayer les efforts de stabilisation actuels. Les bureaux sous-régionaux ont joué un rôle important dans certains secteurs en préconisant la coordination entre communautés économiques régionales. Des percées notables ont été enregistrées dans les domaines de la gestion et des opérations dans les corridors de transports grâce à un appui substantiel apporté à l'Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional, au Marché commun des pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe (COMESA), à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), à l'Union du Maghreb arabe (UMA) et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la finalisation du plan à moyen terme du NEPAD portant sur les infrastructures.

On a également noté des réalisations importantes dans la mise au point de mécanismes d'autofinancement pour les principales communautés économiques régionales. La CEA a effectué, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, des études détaillées afin d'évaluer

d'autres mécanismes de financement pour le COMESA, la SADC et la CEEAC. À partir de l'étude la concernant, la CEEAC vient d'adopter un mécanisme d'autofinancement, appelé la « contribution communautaire de l'intégration » (CCI). Ce mécanisme est considéré comme une condition préalable au renforcement de la capacité institutionnelle de la Communauté et au lancement effectif de la mise en œuvre de son plan d'action. La SADC examine actuellement l'étude qui lui est consacrée en vue d'une adoption éventuelle ; quant au COMESA, après examen de l'étude qui le concerne, il cherche à déterminer si elle est pertinente pour son initiative récente de création d'un Fonds pour le développement.

Les politiques commerciales des différentes communautés économiques régionales ont également été traitées en réponse à des demandes spécifiques de services consultatifs. Par exemple, une étude technique a été consacrée à la création d'une zone de libre-échange pour la CEEAC, qui est restée sans effet pendant un certain temps. Les conclusions de cette étude ont été approuvées par les experts et les ministres de la Communauté et constituent désormais une nouvelle base permettant de relancer le processus de libéralisation des échanges de cette Communauté d'États. La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a elle aussi demandé à la CEA d'effectuer une étude de faisabilité sur la création d'une zone de libre-échange. Cette étude a été présentée à une réunion des ministres du commerce de la CEN-SAD en mars 2003. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest est devenu un partenaire clef dans plusieurs programmes prioritaires sous-régionaux, notamment pour appuyer le mécanisme de libéralisation des échanges de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la coopération monétaire. Le Bureau a également fourni un appui technique à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour l'aider à étendre le mécanisme commun de droits externes de l'Union à l'ensemble des pays membres de la CEDEAO.

## **7.2 Résultats, impact des activités et enjeux à court terme**

En conséquence du renouvellement des méthodes de travail et d'une orientation significative en vue d'opérations mieux ciblées et plus efficaces, les bureaux sous-régionaux ont pu avoir davantage d'influence sur la formulation et la mise en œuvre des activités de développement dans leurs sous-régions respectives. C'est notamment le cas en ce qui concerne la bonne exécution du programme de travail approuvé, la pertinence des études ponctuelles et des projets sur le terrain, l'assistance technique aux principales CER et la coopération avec des organisations apparentées dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies.

Au niveau sous-régional, le comité intergouvernemental d'experts constitue le mécanisme permettant le dialogue et l'information en retour sur les performances du bureau, ainsi que la fixation des priorités et des directives pour la formulation et la planification des programmes. L'intérêt renouvelé dont font preuve les États Membres envers les délibérations des réunions des comités témoigne de la plus grande importance que revêt la CEA. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, un plus grand nombre de pays sont représentés au niveau ministériel à ces réunions. Ce regain d'intérêt a fait qu'on est passé du simple examen de documents à des discussions approfondies sur des questions brûlantes d'importance pour les pays aux niveaux national et sous-régional.

On se souviendra que la CEA a été l'une des principales forces derrière la création d'un grand nombre d'organisations régionales, notamment la Banque africaine de développement

(BAD) et les principales communautés économiques régionales. De par ce lien historique, la CEA est restée un partenaire privilégié de ces organisations, mais pour conserver ce statut, elle devrait établir un partenariat stratégique avec les principales organisations régionales en veillant à ce que ses activités soient guidées par les réels problèmes auxquels ces organisations ont pour mission de répondre. Les bureaux sous-régionaux doivent donc fournir à leurs partenaires une assistance technique correspondant mieux à la demande. C'est pour cela que dans le cadre de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, on s'est efforcé d'attribuer les ressources en matière de services consultatifs de la CEA du siège aux bureaux sous-régionaux, afin de consolider la tendance à une plus grande synergie entre les bureaux sous-régionaux et le siège, et entre ces entités.

### **7.3 *Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007***

Les États Membres étant conscients du rôle crucial des communautés économiques régionales pour la mise en œuvre du NEPAD, la stratégie de ce sous-programme sera axée sur le renforcement des capacités des communautés économiques régionales dans quatre domaines prioritaires : i) le suivi des performances socioéconomiques de chaque sous-région ; ii) l'appui à la mise en œuvre du plan à moyen terme des principales CER dans le cadre du NEPAD ; iii) l'évaluation de l'impact des initiatives d'intégration régionale dans les différentes sous-régions, en accordant une attention spéciale aux critères de convergence ; et iv) l'organisation de séminaires de formation en groupes pour les principaux décideurs et parties prenantes dans les domaines de la conception et de l'analyse des politiques macroéconomiques, du commerce, de l'infrastructure des transports et du développement des services, du développement durable et de l'intégration des stratégies et arrangements de coopération régionale dans les politiques nationales.

Ces objectifs seront poursuivis en veillant à ce que les dimensions sous-régionales se retrouvent dans les travaux de la Commission et que les bureaux sous-régionaux restent des liens indispensables entre les travaux analytiques axés sur les politiques élaborées au siège et les politiques formulées sur le terrain. Ce faisant, des domaines spécifiques importants dans les différentes sous-régions seront pris en considération. On s'attachera en particulier aux questions qui sont propres aux conditions sous-régionales et au développement sectoriel comme la mise en valeur des ressources humaines et le développement des infrastructures, les perspectives de développement sous-régional à long terme et à des questions intersectorielles comme l'intégration du genre et les technologies de l'information et de la communication au service du développement. On mettra l'accent sur les activités à fort impact que les États Membres eux-mêmes ont choisies comme priorités pour chaque sous-région.

Les modalités d'exécution de la stratégie prévoiront l'amélioration des synergies entre différents sous-programmes, en utilisant les éléments principaux des activités menées au titre du sous-programme pour rationaliser les opérations de la Commission sur le terrain et améliorer l'interaction avec les États Membres et d'autres parties prenantes au niveau sous-régional. Il en résultera un meilleur rapport coût-efficacité et un plus grand impact des activités de la Commission.

#### **7.4 Avantages escomptés à long terme pour les États Membres**

À long terme, le sous-programme devrait améliorer la capacité des États Membres pour la formulation et l'harmonisation de politiques de développement macroéconomique et sectoriel aux niveaux national et sous-régional, en particulier dans les domaines du commerce, des infrastructures et du développement humain, notamment l'intégration du genre, l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement. Le sous-programme offrira des occasions de s'entendre sur les politiques et les nouveaux enjeux, afin d'améliorer la mise en œuvre des politiques aux niveaux national et sous-régional.

Le sous-programme devrait également contribuer à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales pour leur permettre de mieux coordonner et suivre la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires inter-États dans le cadre du NEPAD.

En ce qui concerne le renforcement de l'impact des délibérations des organes délibérants, en particulier des comités intergouvernementaux d'experts, ces derniers devraient véritablement servir d'instance préparatoire à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, grâce à un ordre du jour complémentaire.

### **8. Planification et administration du développement**

L'objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités nationales pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement et de gestion économique. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), le plus ancien institut de formation en Afrique pour les questions relatives à la gestion et à la planification économiques.

#### **8.1 Principales activités entreprises récemment**

On admet en général que les pays africains ont besoin de constituer un pool d'experts compétents et spécialisés en politique économique et en gestion dans les secteurs public et privé. Ces experts peuvent jouer un rôle déterminant pour relever les défis que représentent la réduction de la pauvreté, la transformation économique et la mise en place durable d'un cadre réglementaire rationnel et efficace capable de favoriser la transition de l'économie dirigée à l'économie de marché dans la région.

Dans cet esprit, le sous-programme s'est attaché de plus en plus, ces dernières années, à former des responsables gouvernementaux de niveaux intermédiaire et supérieur dans le domaine du développement économique et à améliorer leurs connaissances techniques. L'Institut organise des séminaires de diverses durées, en anglais et en français, sur des problèmes concrets du développement national et régional et sur la prévision et la planification de différents facteurs économiques. Le nombre de stagiaires est passé de 120 en 2000-2001 à 225 en 2004-2005.

L'Institut entreprend également des recherches de pointe sur des grands thèmes ayant trait aux enjeux de développement de l'Afrique. Par exemple, un document récent analyse les différentes possibilités d'optimiser l'utilisation des fonds mis à disposition pour le NEPAD.

S'appuyant sur les théories modernes d'économie financière, le document permet d'identifier les pondérateurs de financement optimaux à attribuer aux différents secteurs de l'économie.

## **8.2 *Difficultés non résolues***

L'Institut bénéficie d'un emplacement stratégique et d'installations perfectionnées en termes de bâtiments d'excellente qualité et de systèmes modernes d'informatique et de télécommunications. Il rencontre toutefois des difficultés majeures pour s'acquitter de son mandat. Des ressources humaines et financières limitées l'empêchent d'organiser davantage de sessions de formation. Malgré un vaste réseau bien organisé d'anciens stagiaires qui occupent désormais des postes élevés en Afrique, l'Institut n'a toujours pas la visibilité voulue au niveau de la prise de décisions dans certains pays africains ; il est donc plus difficile pour lui d'attirer des contributions financières supplémentaires des États Membres.

## **8.3 *Priorités pour l'exercice biennal 2006-2007***

Les principaux éléments de la stratégie du sous-programme incluent l'organisation de programmes sanctionnés par un diplôme ou un certificat afin de doter les responsables de niveaux intermédiaire et supérieur des secteurs public et privé des États Membres des compétences nécessaires pour résoudre les problèmes actuels et à venir des politiques de développement en Afrique. Pour ce faire, on accordera une attention particulière à l'amélioration des compétences en vue de la mise au point d'un cadre analytique pour la planification et la gestion économiques stratégiques, et de la formulation de politiques pour mieux comprendre les questions relatives au commerce, à l'intégration régionale et à la mondialisation. En outre, des services consultatifs techniques seront fournis aux groupements économiques sous-régionaux.

L'Institut conservera des liens effectifs de partenariat avec les organisations régionales africaines, les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux dans une optique de renforcement des capacités et de développement de l'Afrique. Le secrétariat de la CEA continuera à aider l'Institut par tous les moyens possibles afin de faciliter ses travaux. Il mettra à sa disposition des personnels qualifiés qui viendront donner des conférences, aider à superviser les recherches et participer à des séminaires. Dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le secrétariat, l'IDEP participera également au projet de marché de capitaux lancé par la CEA.